

La branche de l'Animation: qu'est-ce que c'est?

Selon l'INSEE, une branche représente un ensemble d'unités de « production homogènes [...] qui produisent des services » appartenant « au même item de la nomenclature d'activité économique considérée ».

La branche de l'Animation relève de la Convention Collective de l'Animation (CCNA) qui l'oriente vers un fonctionnement et des structures particulières. Elle est homogène dans le cadre d'unités de production de droit privé sans but lucratif qui développent des activités d'intérêt général.

À l'intérieur de cette branche, il existe des accords de branche qui permettent de préciser et d'appliquer des mesures au champ d'action particulier de l'Animation.

Il faut donc savoir que les structures qui composent la branche de l'Animation sont donc essentiellement associatives.

A titre d'exemple, on trouve dans cette branche :

- Les organismes assurant la gestion d'équipement socio-éducatifs ;
- Les associations culturelles, socio-éducatives et de loisirs ;
- Les associations de loisirs et de plein air ;
- Les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement ;
- Les auberges de jeunesse... .

Au-delà de cette nomenclature, et pour être plus précis, la branche de l'Animation se compose des écoles de musique associatives, des foyers ruraux, des écoles de danse associatives, des écomusées associatifs, des associations de scoutisme et des bibliothèques associatives.

L'organisation de la branche Animation se fait aussi autour du paritarisme (représentant-e-s des employeur-e-s et des salari-e-s).

On retrouve 4 sections de travail :

- Commission Mixte Paritaire de Négociation (et ses 4 groupes de travail) ;
- Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation ;
- Commission Nationale d'interprétation et de validation ;
- Association de gestion du fonds pour le fonctionnement et le développement du Paritarisme.

Ce paritarisme est nécessaire pour développer le dialogue entre les instances patronales et salariales au niveau national.

Solidaires est désormais représentatif dans cette branche au niveau de la Convention Collective Nationale de l'Animation et va donc siéger dans les commissions paritaires.

Pour de meilleures conditions de travail dans l'animation

- L'animation, ce n'est pas de la simple surveillance mais une action éducative, les taux d'encadrement ne sont pas négociables ! 1 animateur-trice pour un maximum de 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur-trice pour un maximum de 12 enfants de moins de 12 ans, quel que soit le cadre.
- Des locaux adaptés aux activités périscolaires et de loisirs doivent être créés à l'intérieur et à l'extérieur des écoles pour les activités d'animation.
- 3 vrais temps de pause pour les travailleur-e-s de centre de loisirs et centre de vacances.

Contre la précarité du travail dans l'animation

- Favoriser les temps pleins et lutter contre la précarisation et les temps partiels subis ;
- Mettre fin aux contrats dérogatoires au droit du travail (contrats d'engagement éducatif, services civiques...) ;
- Des garanties effectives pour les travailleur-e-s saisonnier-e-s ;
- Pour un statut des salarié-e-s qui permette le maintien intégral des rémunérations lors des périodes intermédiaires entre deux emplois.

Pour une meilleure représentation des salarié·e·s associatifs, plus de libertés et de droits

- Pour une égalité femmes-hommes réelle en termes de salaires et d'accès aux postes à responsabilité.
- Dans la branche de l'animation, des instances représentatives du personnel spécifiques doivent exister, quels que soient les statuts et types de contrat de travail, notamment pour y intégrer les travailleur·se·s saisonnier·e·s.
- Un droit de véto suspensif des représentants du personnel concernant les réorganisations, licenciements et suppressions d'emplois.
- Le respect de la hiérarchie des normes la plus favorable aux salarié·e·s: la convention collective ne doit pas aller en deçà du droit du travail et les accords d'entreprises ne doivent pas aller en deçà de la convention collective.

Pour une animation émancipatrice

- Nous souhaitons une animation émancipatrice pour toutes et tous, coopérative, élaborant des pédagogies actives qui permettent l'autonomie et développent l'esprit critique des jeunes et des moins jeunes.
- Nous défendons des structures d'animation gratuites pour les usagers ouvertes à toutes et tous.
- Nous défendons une éducation populaire dont l'objectif est la transformation sociale par l'action collective.

Solidaires, c'est qui ? C'est quoi ?

Solidaires est une union interprofessionnelle qui couvre l'ensemble des secteurs professionnels et, grâce à ses Unions locales, tous les départements.

Notre force est de proposer une entraide entre nos organisations, de préserver leur autonomie, de ne pas les déposséder de leurs positions, d'éviter les dérives bureaucratiques.

À Solidaires, nous ne voulons pas de superstructures éloignées des réalités des adhérent·e·s. Pour cela nous avons inventé une autre manière de fonctionner en privilégiant le consensus, en recherchant ce qui unit plutôt que de ce qui divise.

Solidaires veut être un contre-pouvoir et propose un syndicalisme qui lie défense quotidienne des salarié·e·s et transformation de la société.

- Un syndicalisme de lutte pour la construction d'un rapport de force contre les politiques patronales et gouvernementales qui vont à l'encontre des intérêts des salarié·e·s...

- Un syndicalisme de lutte pour des projets alternatifs favorables aux salarié·e·s quels que soient leur statut ou la taille de leur entreprise, aux chômeur·se·s, aux précaires, aux retraité·e·s et aux sans-droits.

- Un syndicalisme qui agit contre toutes les discriminations, qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à la couleur de peau, à l'origine ou à la religion. Aujourd'hui, il faut imposer d'autres choix économiques et sociaux. Pour Solidaires, défendre efficacement les travailleur·se·s, c'est être capable d'agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence.

Agir localement contre les décisions patronales ou gouvernementales ne peut suffire si, dans le même temps on ne s'attaque pas aux causes premières à l'origine de ces décisions.

Solidaires cherche à développer un syndicalisme au niveau professionnel comme au niveau interprofessionnel, permettant aux salarié·e·s de mieux faire le lien entre ce qu'ils vivent sur leur lieu de travail et une mondialisation libérale et financière en marche d'un bout à l'autre de la planète.

Union syndicale
Solidaires

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
solidaires.org - contact@solidaires.org

Solidaires dans l'animation

N° 1 - JUIN 2018



ASSE
Union syndicale
Solidaires

SUD
Union syndicale
Solidaires

Culture
SUD
Solidaires